



# SAINT- JUDOCE

## **MAIRIE**

**02 96 27 41 59**

5 rue du Cordonnier, 22630 Saint-Judoce

MAIL: [mairiestjudoce@wanadoo.fr](mailto:mairiestjudoce@wanadoo.fr)

Site web: [www.saint-judoce.fr](http://www.saint-judoce.fr)

Accueil: Lundi, mardi, 10h00 à 12h00  
vendredi, samedi

## **URGENCES**

Un défibrillateur est à disposition sur la façade de la mairie, près de la porte du bureau du Maire, à gauche côté jardin.

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

## **SANTE ( Evran)**

Pôle santé - Généralistes	02 57 69 02 30
Dentiste	02 96 88 60 03
Ostéopathe	06 08 97 76 00
Diététicien	06 99 84 64 58
Psychologue	06 95 01 30 96
Cabinet infirmiers	02 96 27 49 60
Orthophonistes	02 96 27 57 93
Kinésithérapeutes	02 96 27 47 32
	ou 02 96 86 29 20
Pharmacie	02 96 27 40 28
Pédicure / podologue	02 96 27 43 04
Cabinet vétérinaire	02 96 27 44 67

## **DECHETTERIE (Evran)**

Lundi	14h00 à 17h45
Mardi	fermée
Mercredi	8h45 à 12h30
Jeudi à samedi	8h45 à 12h30
et de	14h00 à 17h45

## LETTRE D'INFOS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 23/05/2024 :

- ◆ Urbanisme - Le Clos de Mahélo - servitude de passage et de canalisation ;
- ◆ informations diverses ;
- ◆ dates à retenir.



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024.**

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Sylvie Jaquet, Marie-Claire Cotteaux, Patrick Yver, Jérôme Nicolas, Sandra Charité, Michel Moy, Francis Portero.

Était absent :

Philippe Nogues.

## **POINTS EVOQUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

### **Urbanisme - Le Clos de Mahélo - servitude de passage et de canalisation :**

Le 24 février 2022, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition d'une bande de terrain de 341 m<sup>2</sup> (A 1297) située au Clos de Mahélo rue du Champ Hervé. Cette parcelle d'une largeur de 3 m complète la bande A 1153 de 4 m de largeur, appartenant à la commune de St-Judoce.

Toutefois, afin d'accéder aux parcelles A 342 et A 343, le propriétaire la SAS LAMOTTE AMENAGEUR LOTISSEUR, demande l'établissement d'une convention de servitude d'accès et de passage de canalisations en tirefonds sur les bandes A 1297 et A 1153 durant la construction du lotissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé la constitution de cette convention.

## **INFORMATIONS GENERALES :**

**RAPPEL** : les élections européennes auront lieu le **9 juin 2024, de 8H00 à 18H00**. Les cartes électorales seront remises le jour des élections pour les nouveaux inscrits, sur présentation de leur carte d'identité ou passeport.

**AVIS aux nouveaux habitants ou aux personnes** qui n'ont pas de plaque de numéro de rue, celle - ci est à disposition et à récupérer à la Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Afin d'éviter tout accident ou désagrément, pensez à **récupérer rapidement, après la collecte, vos poubelles.**

**Règlementation bruits de voisinage** : un arrêté Préfectoral en date du 15 mai 2024 rappelle la réglementation concernant les bruits qu'ils soient de voisinage, émis dans les propriétés privées, activités agricoles, bruits de chantier etc. D'une manière générale, les horaires autorisés pour les travaux de bricolage, de jardinage ou d'utilisation d'appareils bruyants sont fixés en semaine soit du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 20h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**Non - conformités en assainissement individuel** : les nouveaux propriétaires, lors de l'achat de leur maison sont avisés par le notaire de la non - conformité de leur assainissement et ont un délai d'un an pour se mettre aux normes. Des inspections régulières sont faites par Dinan Agglomération pour vérifier l'état des évacuations, à défaut des pénalités sont infligées. De même que pour tous propriétaires ils doivent s'assurer de la bonne conformité de leur installation.

**Divagation de chiens** : Il est rappelé que vos animaux sont sous votre entière responsabilité.

En cas de morsure, vous devez faire la déclaration à la Mairie, que ce soit la victime ou le propriétaire de l'animal. Le chien devra être soumis à une évaluation comportementale par un vétérinaire choisi sur une liste départementale. Les frais seront à la charge du propriétaire.

Une surveillance sanitaire par un vétérinaire sera également obligatoire. La peine d'amende encourue en cas de divagation de chien est de 135 €.

**Les hirondelles et martinets** sont des espèces protégées ; il est interdit de leur porter atteinte ou à leurs couvées, ainsi que détruire leurs nids même hors période de reproduction.

Si vous abritez des nids d'hirondelles et/ou de martinets n'hésitez pas à contacter les associations [www.geoca.fr](http://www.geoca.fr) ou [www.vivarmor.fr](http://www.vivarmor.fr) afin d'échanger sur les actions à mettre en place pour recenser et conserver les nids de la commune.

**Aidez - nous à restaurer l'église de Saint-Judoce** :

Dans le cadre de la remise en état de la couverture de l'église de la commune, la générosité des habitants est sollicitée par un appel aux dons. Il est rappelé que le taux de la réduction d'impôt prévue est de 75 %. Un flyer vous a été remis lors de la précédente feuille d'infos de mars 2024. Pour plus de renseignements, téléphoner en mairie.



**L'Association Steredenn, la Mission Locale du pays de Dinan et la Cité des métiers des Cotes d'Armor** invitent les jeunes de 16 à 25 ans du territoire à jouer pour découvrir leurs services avec **le jeu - concours en ligne Repères & Moi**, du 13 mai au 17 juin 2024. Après tirage au sort, des lots sont à gagner : un vélo (valeur 360 €) ou un pass 2 jours au festival de BOBITAL (X2), ou bon d'achat chez Lutin Ludique.  
Plus d'infos : [concours@steredenn.org](mailto:concours@steredenn.org)

**DINAN AGGLOMERATION** par le **service de transport collectif DINAMO ACCESS'** propose aux personnes à mobilité réduite un accompagnement pour certains trajets. Renseignements au 02.96.77.26.37, sur le site internet de Dinan Agglomération - onglet Mobilités ou sur l'application mobile MyMobi.

## **DATES A RETENIR :**

### **ICI :**

**Vendredi 5 juillet 2024 à partir de 19h00** : fête de l'été de la commune devant la Mairie. Une petite restauration rapide vous sera proposée avec une animation musicale tout au long de la soirée.

**Jeudi 11 juillet 2024 à 12h00** : le Club de l'Amitié organise un pique-nique dans le Bar Associatif. Chacun apporte son repas. L'association offre l'apéritif et le café. Ouvert à tous.

**Jeudi 19 septembre 2024 à 12h00** : le Club de l'Amitié vous propose un repas (menu à déterminer) dans la salle communale « Le Préau ». Pensez à réserver votre date.

**Le Bar associatif** vous rappelle qu'il est ouvert tous les vendredis à partir de 19h.

### **CHEZ NOS VOISINS :**

**Mercredi 29 mai 2024 de 14h à 17h30 salle des fêtes de LANVALLAY :** le Portail Emploi des Collectivités Territoriales de Bretagne DEN.bzh organise une réunion « Travaillez pour votre territoire » : ordre du jour Job dating, découverte des métiers, formations, conseils.